

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 mars 2023

ACCÉLÉRATION DES PROCÉDURES LIÉES À LA CONSTRUCTION DE NOUVELLES
INSTALLATIONS NUCLÉAIRES À PROXIMITÉ DE SITES NUCLÉAIRES EXISTANTS ET
AU FONCTIONNEMENT DES INSTALLATIONS EXISTANTES - (N° 917)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 626

présenté par

Mme Chatelain, Mme Regol, Mme Rousseau, Mme Sas, Mme Sebaihi, M. Taché, Mme Taillé-
Polian et M. Thierry

ARTICLE 1ER A

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La loi de programmation sur l'énergie et le climat, la programmation pluriannuelle de l'énergie et la stratégie nationale bas-carbone forment ensemble la stratégie française pour l'énergie et le climat. Alors que la nouvelle loi quinquennale de programmation sur l'énergie et le climat doit être votée cette année, il est inacceptable que les discussions sur la stratégie énergétique française soient ainsi contraintes ou préemptées dans un texte où ces enjeux ne sont pas directement abordés, sans études d'impacts ou éclairages de la part des très nombreuses parties prenantes. Il n'est pas plus acceptable, alors que de nombreuses concertations sont en cours, que les avis de la société civile puissent être ignorés par l'introduction d'un amendement dans un texte technique. Nous demandons donc à la représentation nationale de revenir sur cet article afin de laisser se dérouler normalement les débats démocratiques et parlementaires nécessaires au renouvellement de la stratégie énergétique et climatique française.